Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260302-2026MARS16-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TREDIAS SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

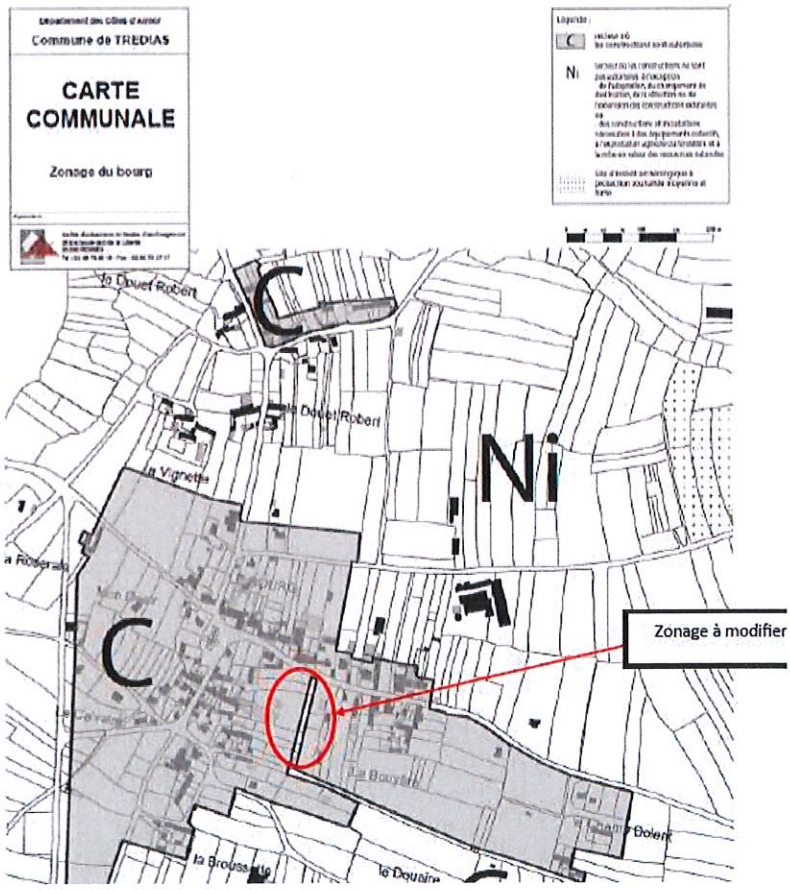
L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **8, Présents : 8 Votants : 8** ***(7 votants pour les CFU).***
Date de convocation et affichage **: 24 février 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, Didier DEVRAND, Claude BOURDON, Béatrice SOURISSEAU, Dominique MONTOUT, Clément BOISGERAULT, Nathalie LECHEVESTRIER, Joseph POIRAUDEAU.**

A été désigné secrétaire de séance **: Didier DEVRAND**

ORDRE DU JOUR :– Approbation du PV du 26 décembre 2025 -*FINANCES* : *(vote sous réserve de réception des CFU définitifs)*- Compte Financier Unique 2025 – Commune et lotissement.- Affectation du Résultat Commune – Commune et Lotissement.- Budget Primitif 2026 Commune et Lotissement.-**PARTICIPATION – SUBVENTIONS :**Adhésion ALEC.-SDIS – fonds de concours.- Banque alimentaire.-OISCL - Tour Du Guesclin.-**VOIRIE :** Devis réfection route de Fredsac *(sous réserve de validation des travaux du Syndicat Caulnes le Hutte Quelaron)*-**BATIMENTS :**-EGLISE : Devis réfection des abat-sons-ECOLE SALLE POLYVALENTE : devis réparation toiture gouttières-**AFFAIRES SCOLAIRES :**-Participation Personnel de Languédias pour la 6ème classe-**INFORMATIQUE :** - LOGICIEL METIERS : Facturation Annuelle - Autorisation ouverture de crédit en investissement. - LOGICIEL METIER : Devis transfert nouveau poste. - DEVIS cybersécurité. -**LOTISSEMENT** : Validation du régime de TVA-**URBANISME** : Devis Cabinet pour correction erreur matérielle carte communale (zonage inconstructible Rue de la Scierie) - **Questions diverses**

Séance du 2 mars 2026- 2026 016 -Objet : CARTE COMMUNALE – Correction erreur matérielle



Une bande inconstructible prend place, Rue de la Scierie, au milieu du secteur constructible sur environ 7m. (Parcelles cadastrées C1440, C1431, C1431, C609, C1008, C590 et C916).

Cette bande laissait présager une « réserve » pour établir de la voirie.

Depuis l'instauration de la carte communale en 2005, la voirie Rue de la Scierie a été mis en place sur les terrains acquis par la commune pour l'aménagement de lots.

Cette bande est située pose plusieurs problèmes :
- Lors de l'aménagement de la Rue de la Scierie, le Conseil municipal a instauré une participation pour voirie et réseaux (PVR). En cas de construction aux abords la Rue de Scierie, une participation est due par les propriétaires qui utiliseront les réseaux.
L'inconstructibilité priverait la commune d'une partie de l'assiette de cette taxe.
- Sur le lot n°1 du lotissement, la bande inconstructible réduit la possibilité d'implantation de bâti sur un lot où doivent prendre place 2 logements.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260302-2026MARS16-DE

TREDIAS - Extrait Zonage



Un contact a été pris auprès du SPU de la DDTM, une correction matérielle peut être envisagée dans la mesure où elle est argumentée.
Trois cabinets ont été contactés pour mener cette mission de correction.
Deux d'entre eux invitent la commune soit à réviser la carte communale ou à mettre en place un PLU. Dans les deux cas les procédures sont plus longues et plus complexes.
L'atelier Urbain de Lannion propose de réaliser cette prestation (proposition du 10 février 2026) pour 1 402,50€ HT (1 683,00€ TTC).

Vu le Code de l'urbanisme,
Vu la carte communale approuvée le 16 avril 2005 par le Conseil municipal et par arrêté préfectoral du 20 mai 2005.
Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **PROCEDER à la rectification d'erreur matérielle (bande inconstructible en centre bourg) sur la carte communale.**
- **CONFIER l'élaboration et rédaction cette correction à l'atelier Urbain pour un montant de 1 402,50€ HT (1 683,00€ TTC).**
- **AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS Côtes-d'Armor

Didier DEVRAND
Secrétaire de séance